

ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

POUR LES PROFESSIONNELS

PENDANT LE CONFINEMENT



BOURG-EN-BRESSE

Zone Cénord
12 rue de Gutenberg

Les mardis et vendredis
de 8h à 12h

PÉRONNAS

ZAC Monternoz
101 rue du Thioudet

ETREZ

Bois Grisard

VAL-REVERMONT

ZAC de Lucingues
Treffort

Les mardis et vendredis
de 9h à 12h

Veuillez vous munir de votre **carte artisan** ou d'un **extrait d'immatriculation** ainsi que d'une **attestation sur l'honneur** qui justifiera l'origine communautaire du chantier, téléchargeable sur les sites www.grandbourg.fr et www.cma-ain.fr.

TYPES ET QUANTITÉS DE DÉCHETS ACCEPTÉS

Dans la limite de 1m³ par semaine

gravats
encombrants non recyclables
bois traités et non traités
cartons bruns

Dans la limite de 4m³ par semaine

déchets verts

Tous les autres déchets (notamment déchets toxiques et déchets d'équipement électroniques, déchets amiantés...) **ne seront pas acceptés** sur les sites faute d'exutoires disponibles.



Direction Gestion des Déchets
infodechets@ca3b.fr
0 800 86 10 96 (gratuit)

